

Le sport est dans ma nature

COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU RURAL



Comité Départemental 85

Sport en Milieu Rural

Sport

Loisirs

Animation

Milieu rural

ENSEMBLE
pour l'animation
et le développement
du milieu rural

CDSMR Vendée
Maison de l'Agriculture
21 boulevard Réaumur - 85013 La Roche-sur-Yon cedex
contact@cdsmr85.com

Le sport est dans ma nature

Sommaire

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU RURAL	3
Son appartenance à un réseau national	3
LE SPORT EN MILIEU RURAL DANS VOTRE DEPARTEMENT : LE CDSMR.....	4
Ses valeurs et ses objectifs – organe déconcentré de la FNSMR.....	4
Ses axes de travail et ses actions	5
L'ADHÉSION AU MOUVEMENT FNSMR.....	6
Qu'est-ce que l'adhésion ?.....	6
Par quoi se traduit l'adhésion ?	6
Que pouvons-nous faire ensemble ?	7
Quels sont les droits et devoirs des adhérents ?	7
Quels sont les services apportés aux adhérents ?	7
GESTAFFIL : OUTIL DE GESTION DES ADHÉSIONS EN LIGNE	8
Les avantages de ce système	8
La procédure	8
Nouveaux adhérents.....	8
<i>L'édition des cartes et attestations</i> :	9
Qui peut saisir les informations liées à l'adhésion ?.....	10
Boite à idées pour les assurances	10
Rappel du cadre général du service	10
L'assurance de l'association.....	10
L'assurance des adhérents individuels	11
L'assurance des usagers occasionnels	11
Les garanties complémentaires	11
En cas de sinistre.....	11
LE CDSMR SE TIENT A VOTRE DISPOSITION.....	12

Le sport est dans ma nature

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU RURAL

60 structures adhérentes :

- des clubs de palet principalement
- d'autres clubs de sports (badminton, gymnastique, disc-golf, molkky ...)

Plus de 2900 adhérents

L'équipe :

- 15 administrateurs
- 2 agents de développement « sport » dont 1 à mi-temps
- des stagiaires

Date de création : 1994

Son appartenance à un réseau national

Le **CDSMR 85 (Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de Vendée)** est membre du Mouvement Sportif regroupant les autres comités départementaux et régionaux de la Fédération nationale du sport en milieu rural (FNSMR).

Il fait partie du Comité régional (CRSMR) des Pays de la Loire.

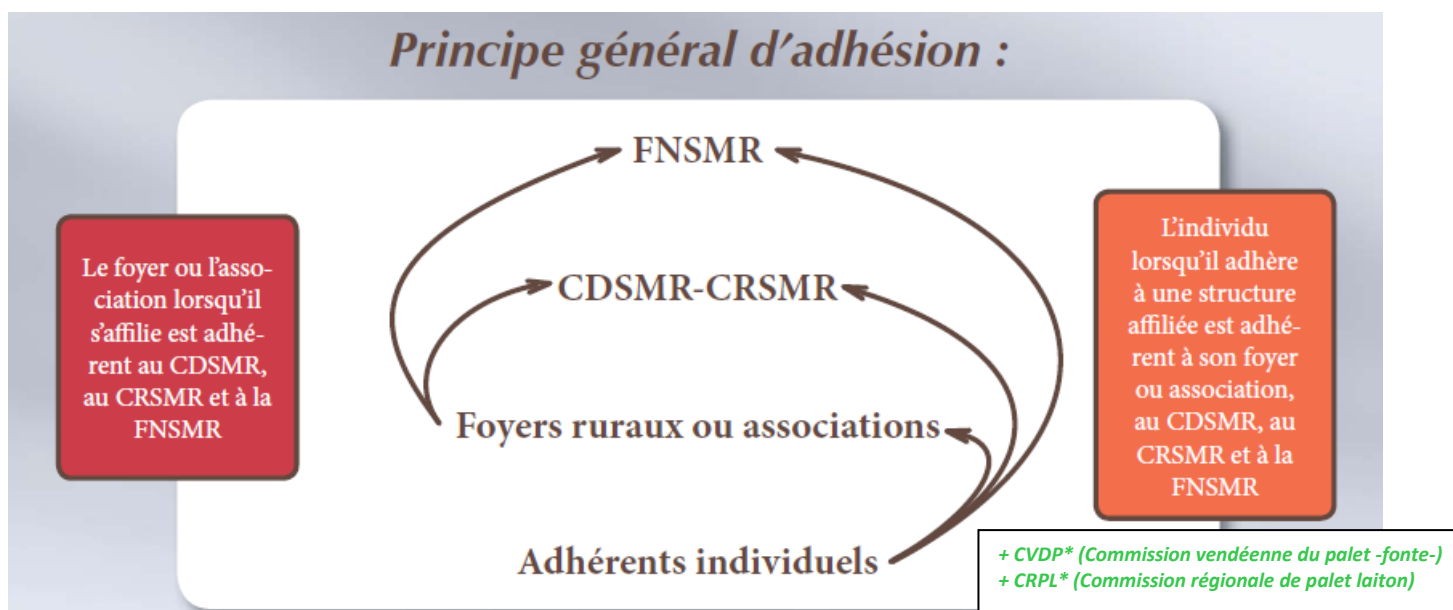


Schéma simplifié de la structuration du mouvement « Sport en Milieu Rural »

Source : document FNSMR – présentation de « GESTAFFIL »

* Fonctionnement spécifique à la Vendée (intervenant au niveau local à régional)

Deux commissions de palet gèrent le développement des palets Laiton et Fonte sur plaque en plomb sur le territoire vendéen en priorité, régional des Pays de la Loire/Poitou Charentes et sur le plan National. Ces commissions organisent et légifèrent les manifestations sportives en fonction du type de palet (Championnat, Coupe de France et Coupe de Vendée, Individuel, etc...). Ils aident à la gestion des licences d'où des ajustements tarifaires pour les pratiquants de ces disciplines sportives.

+ CVDP* (Commission vendéenne du palet -fonte-) + CRPL* (Commission régionale de palet laiton)

Le sport est dans ma nature

LE SPORT EN MILIEU RURAL DANS VOTRE DEPARTEMENT : LE CDSMR

Ses valeurs et ses objectifs – organe déconcentré de la FNSMR

- **Un acte symbolique pour une conception spécifique du sport**
 - L'affiliation constitue un acte fort et symbolique, une référence à des valeurs : le sport loisir accessible à tous comme moyen d'animation et de développement du milieu rural, de création de lien social intergénérationnel et d'épanouissement individuel et collectif.
- **Une multitude d'activités à la croisée du sport, culture, tourisme**
 - Plus d'une centaine d'activités ont été recensées au sein de la FNSMR. En Vendée, nous avons les jeux de palets fonte et laiton sur plaque en plomb, la gymnastique et le disc golf. La dimension de loisir et d'animation du milieu rural induit un champ d'action très large qui touche non seulement les activités physiques et sportives dans leur immense diversité mais également les activités culturelles et de tourisme.
- **Des compétitions adaptées**
 - L'affiliation permet également une pratique compétitive adaptée à travers l'organisation de criteriums et divers rassemblements (badminton, disc-golf, jeux sportifs traditionnels, tennis de table, tir à l'arc, volley-ball...)
- **Un réseau fort et structuré**
 - La FNSMR est une tête de réseau d'un Mouvement qui compte des milliers d'associations et d'adhérents individuels à travers tout le territoire. Depuis 1983, ce réseau ne cesse de se structurer et de se renforcer au travers de comités départementaux et régionaux qui adaptent la politique nationale de développement en cohérence avec la politique menée par les collectivités territoriales.
- **Un agrément sport**
 - L'agrément sport délivré par le Ministère à la FNSMR permet à nos associations adhérentes :
 - d'organiser la pratique sportive (autorisations de pratique...)
 - de bénéficier d'aides financières de l'Etat (CNDS) et des collectivités territoriales
 - de bénéficier de la reconnaissance des partenaires institutionnels (mise à disposition d'équipements...)
- **Une reconnaissance institutionnelle**
 - Outre l'agrément du Ministère des Sports, la FNSMR est également membre du Mouvement Sportif (Comité National Olympique et Sportif Français). Cette adhésion permet au CDSMR 85 de représenter le milieu rural et de peser au sein de la principale instance dirigeante du sport en France à l'échelon départemental : le CDOS 85 (Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée). Cette reconnaissance par l'Etat et par le Mouvement Sportif facilite celle des autres acteurs du sport en France au premier rang desquels les collectivités territoriales (conseil régional, conseil général, communautés de communes...).
- **Une assurance adaptée**
 - Le contrat national souscrit auprès de Groupama SA s'est adapté au fil du temps en fonction de l'évolution des activités et des besoins. Il repose sur un double principe de solidarité et de mutualisation du risque encouru dans la cohérence des valeurs défendues. Il concerne à la fois la garantie des structures et celle des individus.
- **Des tarifs attractifs**
 - Les tarifs d'adhésion proposés s'inscrivent de manière volontariste dans la logique d'accessibilité défendue par la FNSMR et par là même, notre comité de Vendée. Ces tarifs demeurent très compétitifs par rapport aux autres fédérations sportives.

Le sport est dans ma nature

Ses axes de travail et ses actions

3 grands chantiers mobilisent notre organisation :

Vie fédérale

- appui technique aux associations en matière de statuts, sur les plans juridique, fiscal, social et des assurances
- aide au montage de projets, de dossiers, à la recherche de financements, à la communication
- formations, information (des publications, des informations sur Internet)
- mise en relation des associations et mutualisation

Sport et jeux traditionnels

- aide à l'organisation locale et départementale de concours, manifestations, démonstrations
- mise en place de rendez-vous départementaux
- animations pédagogiques et sportives
- promotion des pratiques sportives en milieu rural (pratiques nouvelles et traditionnelles)

Loisirs

- appui aux projets de jeunes en matière de loisirs, culture et sports
- informations sur les dispositifs d'aide, sur les actions dans lesquelles ils peuvent s'inscrire
- favorisation de la rencontre et des échanges entre les groupes de jeunes
- valorisation et promotion des initiatives



Le sport est dans ma nature

L'ADHÉSION AU MOUVEMENT FNSMR

Qu'est-ce que l'adhésion ?

Adhérer au CDSMR 85, c'est d'abord adhérer à un mouvement dont nous faisons partie via la FNSMR : un mouvement sportif où des milliers de bénévoles sont au service de la ruralité (voir plus haut).

C'est aussi partager, faire ensemble, s'enrichir les uns les autres, être plus forts ensemble...

Les associations règlent une adhésion unique à un mouvement dans lequel on pratique des activités physiques et sportives... Rappel des statuts de la FNSMR :

- l'adhérent individuel adhère à l'association locale ou au club sportif et au CDSMR (et ses commissions lorsque celles-ci existent).
- le CDSMR ou l'association locale ou le club sportif adhère au Comité Régional.
- les Comités Régionaux adhèrent à la Fédération Nationale.

Par quoi se traduit l'adhésion ?

L'adhésion est annuelle : elle court du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. L'appel à cotisation se fait en août.

L'adhésion se traduit par 2 étapes : l'adhésion du club/foyer/association = 1 adhésion annuelle + 1 assurance responsabilité civile *.

L'adhésion des personnes physiques, celles qui pratiquent une activité au sein de l'association/club/foyer membre du mouvement (cela concerne également bien sûr les personnes qui font partie du Conseil d'Administration) = 1 adhésion annuelle + 1 assurance « Individuel Accident » (facultative).

Pour les personnes qui participent de façon exceptionnelle (qu'il s'agisse de pratiquer une activité ou de donner un coup de main pour son organisation), une carte temporaire d'une validité de 48h maximum est également proposée. Dès début le mois d'août 2014 : ouverture des affiliations structures et des adhésions individuelles directement sur le site Internet de la FNSMR : www.gestaffil.org ou www.fnsmr.org (présentation du nouveau mode d'adhésion plus loin dans le dossier).

* Notre Fédération nationale a contracté depuis des années une assurance globale pour l'ensemble du Mouvement avec Groupama et nous gérons les dossiers d'assurances en lien avec Groupama en cas de sinistre.

Quel est le coût de l'affiliation de la structure et de l'adhésion des individus ?

Saison 2013 - 2014	VOUS REGLEZ	Part FNSMR	Part restante CDSMR 85
▶ ADHESION de votre association	85,00 €	35,00 €	49 € et 1 € pour le Comité Régional
▶ ASSURANCE de votre association (RC)	90,00 €	90,00 €	
Soit le chèque d'un total de :	175,00 €		
▶ Licence individuelle	(par adhérent) 11,50 €	7.50 €	4 €
Pour un licencié « palet » fonte et laiton sur plaque en plomb :			
▶ Licence individuelle de Palet	(par adhérent) 18,00 €	7.50 €	Pour les commissions palet : CVDP/CRPL - 2,50 € cdsmr 85 et coupe de France : 8 € Il faut tenir compte des amendes pour les licences prises après la date de la signature fixée par les commissions de palets CVDP/CRPL – 2 € suppl.

Le sport est dans ma nature

Que pouvons-nous faire ensemble ?

Ensemble nous pouvons :

- échanger sur nos expériences, nos réalisations, nos pratiques.
- mettre en commun certains moyens (prêts d'expositions, d'équipements, échanges de participation).
- organiser des communications communes.
- monter des dossiers communs, des manifestations communes, etc.

Quels sont les droits et devoirs des adhérents ?

- ✚ Assurer votre structure (association/club/foyer) en responsabilité civile (RC).
- ✚ Bénéficier d'accords nationaux, tels que la SACEM (musique) (contrat de nouvelle négociation en cours avec la FNSMR)
- ✚ Accéder aux sites Internet du mouvement (www.le-palet.com ou encore celui de la FNSMR, des CDSMR), avec la possibilité d'y faire figurer des informations sur vos activités.
- ✚ Disposer d'un agrément auprès des services déconcentrés du ministère des Sports.
- ✚ Bénéficier de l'assurance RC des mandataires sociaux (président, secrétaire, trésorier).
- ✚ Distribuer des cartes d'adhérents aux militants, et leur faire souscrire les assurances négociées dans le cadre du contrat Groupama national.
- ✚ Permettre aux personnes pratiquant une activité physique et sportive de bénéficier d'une licence sportive.

Quels sont les services apportés aux adhérents ?

- ✚ Bénéficier d'un service de renseignement et de conseil sur les questions d'ordre juridique, administratif, comptable, assurances, ou bien thématiques.
- ✚ Recevoir un appui pour le montage de projet, la recherche de financement, la communication...
- ✚ Bénéficier d'une aide technique ou financière à travers les fonds de développement du sport (CNDS).
- ✚ Accéder au service d'information et de documentation du CDSMR (guides pratiques et méthodologiques, revues et autres publications, etc.).
- ✚ Participer à des manifestations sportives fédérales.
- ✚ Participer à des formations.
- ✚ Bénéficier de la prestation de rédaction des bulletins de paie de vos salariés (service payant).
- ✚ Bénéficier des retombées des actions organisées par le mouvement départemental : action loisirs-jeunes, action « jeux traditionnels », action « sport et handicap », action « sport nature », etc.
- ✚ Découvrir de nouvelles activités : disc-golf, palet, speedminton, molkky, jeux traditionnels etc.
- ✚ Les interventions des membres du CDSMR 85 sont gratuites, sauf cas exceptionnel à débattre.
- ✚ Ces interventions seront les mêmes pour toutes les associations.

Le sport est dans ma nature

GESTAFFIL : OUTIL DE GESTION DES ADHÉSIONS EN LIGNE

Les avantages de ce système

- Gérer son listing d'adhérents individuels.
- Disposer d'informations sur ses adhérents, les activités qu'ils pratiquent... et pouvoir les utiliser pour communiquer (ex : relances, publipostages, etc.). Les Comités Départementaux et la FNSMR disposent elles aussi de ces données statistiques.
- Faire adhérer ses membres en temps réel.
- Imprimer une attestation d'adhésion (licence) personnalisée immédiatement après la saisie des infos concernant l'adhérent.
- Garantir une sauvegarde à distance, automatique et fiable des données saisies (saison après saison).
- Possibilité d'effectuer des publipostages (étiquettes pour convocation à des réunions) et des exports de listing, mailing etc.

La procédure

L'affiliation de votre structure : (possible à partir du 16 juillet)

1 – Connectez-vous :

Accès à l'espace personnalisé de votre association du site FNSMR : www.fnsmr.org OU mieux encore sur le site : www.gestaffil.org

IDENTIFIANT (ou login) = n° d'adhérent de votre association (idem à celui utilisé la saison passée) sous la forme FXXYYY où XX est votre département et YYY un chiffre)

MOT DE PASSE = n° d'adhérent par défaut, à chaque association de le modifier par la suite. Si vous avez perdu vos identifiants, une procédure de remplacement est mise en place dès la page de connexion.

2- Cliquer sur « Renouveler votre affiliation »

Vérifiez vos coordonnées, cochez votre demande d'affiliation et précisez le nom du Président, du Secrétaire et du Trésorier de votre foyer rural ou association.

3- Régler l'affiliation de votre structure, soit par cheque, soit par virement bancaire, soit par carte bancaire.

Démarches en début de saison (dès début août), ou au moment de la première adhésion.

NB : Pour les clubs de palets fonte et laiton sur plaque en plomb, les étapes d'affiliation de votre structure et des individus sont réalisées par le permanent du CDSMR 85 pour la saison 2014/2015. ATTENTION, il convient de mettre à jour convenablement les fichiers « excel » transmis par les commissions de palet (CVDP ou CRPL).

L'adhésion des individus :

Concernant l'adhésion des personnes individuelles, 2 cas de figures se présentent : les personnes déjà adhérentes la saison passée et les nouveaux adhérents.

Individus déjà adhérents à la FNSMR depuis la saison 2011/2012 jusqu'à fin août 2014

Il faut penser à importer ces adhérents au moment de l'affiliation de la structure

Pour les personnes déjà adhérentes la saison passée, il suffit simplement d'aller sur la page « Mes adhérents » sur Gestaffil qui liste tous les adhérents des dernières saisons et de cliquer sur la case à cocher de la saison en cours. On vérifie ensuite les informations de la personne, on spécifie les activités qu'elle va pratiquer cette année et on valide l'adhésion.

Nouveaux adhérents

Pour les nouveaux adhérents, il suffit de remplir un formulaire en rentrant différentes informations : nom, prénom, adresse, activités pratiquées... puis de valider.

Le sport est dans ma nature

Paiement des adhésions individuelles :

Le paiement des adhésions s'effectue via un système de « panier ».

Votre club/association/foyer ajoute un à un les adhérents de la nouvelle saison dans Gestaffil. A partir du moment où la demande d'adhésion est faite (apparition de l'adhésion dans le panier), elle vaut adhésion à part entière. Le paiement s'effectue dans un deuxième temps.

L'association règle alors la cotisation de ses adhérents quand elle le souhaite sous 30 jours maximum. Pendant ce laps de temps, de nouveaux adhérents peuvent être ajoutés au « panier » au fil de jours.

ATTENTION !

Le renouvellement de l'adhésion s'effectue en septembre, ou **AU PLUS TARD AVANT LA REPRISE DE VOS ACTIVITES.**

Votre association n'est assurée en responsabilité civile que lorsque la Fédération valide son adhésion.

Vos adhérents ne seront assurés que lorsque vous aurez enregistré leur inscription individuellement (c'est à dire que pour chacun, vous aurez attribué une licence sportive).

Seule est considérée comme adhérente et assurée une personne inscrite sur **GESTAFFIL**

Les listings de vos adhérents sont protégés par la loi informatique et liberté et ne seront pas conservés par la FNSMR. Ils seront utilisés uniquement dans le cadre des manifestations sportives et à des besoins uniques et spécifiés auprès de vous.

L'édition des cartes et attestations :

La carte individuelle d'adhésion

Rappel : l'adhésion d'une personne n'est valide qu'au moment de son inscription sur **GESTAFFIL**

Dès que vous aurez enregistré une adhésion individuelle, vous émettrez une attestation d'adhésion ou demandez l'envoi d'une carte d'adhérent directement au domicile de l'adhérent.

Vous pouvez sauvegarder cette attestation dans un dossier à part. Vous pouvez imprimer cette attestation.

Cette attestation vous sera demandée par GROUPEAMA en cas d'accident.

Cette attestation précise la date d'adhésion (d'enregistrement sur le site), qui doit bien évidemment être antérieure à l'accident !

Seule la licence FNSMR est reconnue du mouvement sportif en général et auprès de notre assureur Groupama.

Les points inchangés :

✓ Gestion de l'affiliation de la structure et de l'adhésion des personnes individuelles

Vous pourrez faire votre demande d'affiliation et gérer vos adhérents directement depuis le nouveau système « **GESTAFFIL** »

✓ La fiche information de l'association - Vous y trouverez le nom de la structure, ses coordonnées, sa géo localisation, ses activités ...

✓ La fiche information de l'adhérent individuel (Coordonnées, activités pratiquées ...)

Nouveautés :

✓ L'état financier

Vous pourrez suivre en direct l'état de vos paiements, afficher les factures déjà réglées, exporter les écritures comptables ...

✓ Paiement en ligne, virement bancaire

En plus du règlement par chèque, vous pourrez régler vos adhésions directement par carte bancaire* ou par virement bancaire, vous gagnerez ainsi du temps et éviterez les envois postaux.

✓ Calendrier des manifestations

Vous aurez la possibilité d'ajouter vos manifestations ou événements et d'en faire la promotion sur différents sites Internet.

Le sport est dans ma nature

✓ Edition de la carte d'adhésion

Imprimez directement une attestation d'adhésion ou demandez l'envoi d'une carte d'adhérent directement au domicile de l'adhérent.

✓ Mode de règlement pour l'adhésion d'un individu

Le mode de règlement est un paiement en fonction du nombre réel d'adhérents avec un système de « panier » qui permettra de régler quand on le souhaite sous 30 jours.

✓ Ergonomie complètement revue

Plus de simplicité, de rapidité pour plus de services

✓ Statistiques

Des statistiques sur vos adhérents paramétrables en fonction de vos besoins (genre, âge, activités ...)

✓ Export des adhésions

A l'instar des statistiques, vous aurez la possibilité d'exporter le listing de vos adhérents en les filtrant suivant différents critères (genre, âge, activités pratiquées...) et même de sortir directement des étiquettes pour faire un envoi postal cible.

** Uniquement si le foyer ou l'association règlent ses adhésions directement à la FNSMR*

Qui peut saisir les informations liées à l'adhésion ?

Une personne de votre association qui a un accès internet et qui disposera de votre code d'accès.

Conseils : confiez cette tâche à UNE personne* qui maîtrise l'outil informatique et qui peut faire ces inscriptions très régulièrement. Merci de transmettre ses coordonnées au CDSMR 85 (contact@cdsmr85.com) et à la FNSMR (contact@fnsmr.org).

* Si vous confiez ces inscriptions à plusieurs personnes, faites très attention que chacun maîtrise bien la procédure pour éviter les doublons ou les oublis. Si personne n'a de connexion internet dans votre association prenez contact avec le CDSMR 85.

Boîte à idées pour les assurances

Rappel du cadre général du service

La FNSMR est signataire avec Groupama, dans le cadre de l'adhésion unique, d'un contrat de groupe qui couvre un ensemble de garanties précisées ci-après (n° du contrat : 96/ 000/ 314/ 1029). La FNSMR a le souci de couvrir au mieux les risques encourus par ses adhérents (structures et individus) dans le cadre de la pratique de leurs diverses activités sportives.

Pour être couvertes par le contrat national, les associations doivent être sans but lucratif. Elles doivent notamment remplir les conditions suivantes : avoir une gestion désintéressée ; exercer leurs activités dans des conditions différentes de celles du secteur commercial ; ne pas avoir pour activité de rendre des services à des entreprises qui en retirent un avantage concurrentiel ; ne pas dépasser un certain seuil de chiffre d'affaires.

L'assurance de l'association

L'adhésion à la FNSMR d'une association, en tant que personne morale, comprend l'assurance. Cette participation assure des garanties en responsabilité civile (RC) et en assistance :

- RC des structures ;
- RC des individus (adhésions annuelles et/ou temporaires) ;
- RC des mandataires sociaux (présidents, secrétaires généraux, trésoriers de l'ensemble des structures adhérentes) ;
- Assistance (couverte par Mutuaide, filiale de Groupama, qui intervient lors de sinistres survenus à l'étranger ou sur le territoire national).

IMPORTANT !

La RC d'une structure ne peut prendre effet qu'à l'affiliation « de l'association » accompagné du règlement correspondant. Pour les clubs de palets : cet imprimé vous est transmis suite à la signature des licences une quinzaine de jours après ce temps fort, ou lors de l'Assemblée Générale du CDSMR 85 ou sur simple demande écrite. Pour les manifestations ponctuelles, une demande spécifique d'attestation doit être effectuée par le CDSMR auprès de Groupama central, seul organisme habilité à délivrer ces attestations.

Le sport est dans ma nature

Boite à idées pour les assurances (suite)

L'assurance des adhérents individuels

L'adhésion est nécessaire. L'assurance est facultative. Les personnes qui participent régulièrement aux activités d'une association de la FNSMR doivent adhérer à celle-ci (l'adhésion individuelle concrétise la démarche d'acte symbolique de l'appartenance à ce mouvement sportif).

Votre association doit proposer une assurance à l'ensemble de ses adhérents (art. 37 et 38 de la loi sur le sport de juin 2000). Cette adhésion tient lieu de licence sportive. Dans ce cas elle est obligatoire. (Obligatoire pour les dirigeants de la structure et les pratiquants d'activités sportives, elle est vivement conseillée pour tous les membres impliqués dans les activités de la structure.)

La garantie de cette licence sportive proposée par la FNSMR permet aux personnes physiques d'être assurées pour les activités qu'elles pratiquent au sein de l'association locale adhérente.

ATTENTION ! Veillez par ailleurs à ce que chaque pratiquant sportif soit en mesure de présenter un certificat de non-contre-indication aux activités physiques et sportives (selon la loi du 23 mars 1999) [articles L231-2 à L231-4 code du sport]

Seule est considérée comme adhérent et assuré, une personne inscrite sur **GESTAFFIL**

L'assurance des usagers occasionnels

Une carte temporaire pour qui ?

- Les « non-adhérents », usagers occasionnels qui désirent participer à une manifestation proposée par une association affilié à la FNSMR.
- Les bénévoles (ne possédant pas de licences sportives) venant aider ponctuellement à la mise en place de la manifestation (ex : montage d'installations, animation d'un stand, etc.).

Les garanties complémentaires

D'autres garanties sont à souscrire en complément du contrat national, dans les cas suivants :

1. Les activités professionnelles : postes salariés ou pas, mais nécessitant une RC professionnelle.
2. Les assurances aux biens et mobiliers (locaux, mobiliers, matériels... etc.).
3. Les manifestations entrant dans le champ des organisateurs de spectacles (hors fêtes et réjouissances habituellement reconnues pour les usages locaux).
4. Les activités touristiques : au-delà de 3 voyages ou sorties par an, à condition qu'ils soient prévus dans les statuts.
5. Les manifestations qui nécessitent une autorisation préfectorale ont l'obligation d'être assurées à part.
6. Les activités spéciales (sports extrêmes, usage d'engins motorisés...) nécessitent également un autre contrat.

PAR AILLEURS : en aucun cas le contrat national n'assure les dommages consécutifs à l'utilisation d'un véhicule personnel, même lors des activités habituelles de l'association.

En cas de sinistre...

En cas de sinistre (dommages corporels ou matériels), il s'agit de faire parvenir au CDSMR 85 dans les meilleurs délais une déclaration de sinistre (cf modèle sur le site www.le-palet.com ou www.fnsmr.org rubriques assurances), complétée de la manière la plus précise possible, et accompagnée d'un maximum de justificatifs.

La déclaration est obligatoirement accompagnée des attestations d'adhésion des adhérents concernés : auteur des dommages et/ou victime, association et/ou adhérent individuel. Pour les clubs de palets, le CDSMR 85 peut récupérer ces données via GESTAFFIL.

Le CDSMR 85 transmettra les demandes, déclarations d'accidents ou tout autre document nécessaire dans les meilleurs délais à l'assureur Groupama.

Le sport est dans ma nature

LE CDSMR SE TIENT A VOTRE DISPOSITION...

Pour vous accompagner dans vos démarches :

- **GESTAFFIL** et procédure d'adhésion
- Comptabilité
- Informatique
- Communication
- Animation d'activités de loisirs, culturelles et sportives...

Pour vous communiquer tout document qui vous sera utile :

- Des modèles de statuts types du mouvement
- Le Guide des assurances du mouvement
- Méthodologie de mise en place d'une rando-thème, ou d'une animation disc golf ou encore de jeux traditionnels
- Des tracts « types » ou flyers pour venir « jouer au palet »

Pour vous mettre des outils à disposition :

- Prêt de banderoles pour promouvoir le mouvement
- Prêt de panneaux de promotion du palet (voir sur le site du CDSMR) ou des plaquettes

Prêt de jeux traditionnels (+ pass, fiches explicatives des jeux...) et de corbeilles de disc golf ...

CDSMR 85

« Le sport est dans ma nature »

Maison de l'Agriculture
21, bd Réaumur - 85013 La Roche-sur-Yon cedex
Tel : 02 51 36 81 12

Port : 06 17 65 18 20

Mail : contact@cdsmr85.com

Sites : www.cdsmr85.com

www.le-palet.com



Crédit Mutuel



Cadétel : vente de jeux de palets,
de coupes ...



Jeux de palets - Coupes - Trophées - Jeux de plein air



FNSMR



Comité Départemental
des Médaillés
de la Jeunesse et du Sport



Comité
Départemental
Handisport



Foyers Ruraux



Familles Rurales

